

« Anne-Catherine Loisier - « Vous ne pouvez rester sourd face à la détresse des agriculteurs. Le choc de simplification doit être aussi pour eux ! » »

17/12/2014

**Anne-Catherine Loisier, sénatrice de la Côte d'Or, a interpellé ce matin le ministre de l'Agriculture au sujet de l'avenir des agriculteurs de la Côte d'Or confrontés à des difficultés économiques très préoccupantes depuis une succession d'aléas climatiques. Pour la sénatrice, les pouvoirs publics ne peuvent rester sourds à leur détresse et doivent « urgemment se remettre en question. Il faut alléger les normes qui pèsent sur les agriculteurs. Le choc de simplification, c'est aussi pour eux et ce doit être maintenant. »**

Sècheresse, gel, inondations, excès d'eau... les aléas climatiques se succèdent en Côte d'Or depuis 2011. Impactant fortement les cultures, « la récolte 2014 a été calamiteuse » rappelle la sénatrice. « Aujourd'hui, le déficit moyen est estimé à 30 000 euros par exploitation et peut atteindre jusqu'à 100 000 euros. Pour 2014, le revenu moyen d'un céréalier est de 11 400 euros avant cotisations et impôts » s'alarme la sénatrice.

Pour Anne-Catherine Loisier, « Les pouvoirs publics doivent réagir ». La sénatrice a rappelé que l'interprofession agricole a émis un certain nombre de propositions :

- la rétrocession par l'Etat des 40 millions d'euros prélevés sur les fonds de la MSA ;
- un dégrèvement global de la taxe sur le foncier non bâti pour toutes les productions ;
- la mise en place d'une mesure agro-environnementale réaliste en termes de réduction des indices de fréquences des traitements herbicides.

La sénatrice a également relayé l'inquiétude des agriculteurs de Côte d'Or quant à l'application de la PAC : « Ils souhaitent une réévaluation de la traduction française de cette PAC car, rapportée à leurs concurrents européens, il existe une distorsion de concurrence sans précédent au détriment de la France ».

« Que comptez-vous faire pour pallier cette distorsion de concurrence ? » a-t-elle demandé au ministre de l'Agriculture.